



DEMANDE DE PRIX (RFQ) (Biens)

Nom & adresse de l'entreprise	Date : 11 avril 2022
	Reference: ER/BM/HM/445/RFQ/2022

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix **HORS TAXES** au titre des **SELECTION D'UNE ENTREPRISE POUR LA Livraison des produits d'entretien, tels que décrits en détails à l'annexe 1** de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises jusqu'au **30 avril 2022 à 16h00, heure locale de Kinshasa** à l'adresse suivante :

Par e-mail : ao@eraift-rdc.org

Veuillez noter qu'il est obligatoire lors de votre soumission d'indiquer intégralement la référence de l'appel d'offres dans l'objet du message.

Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier pourraient ne pas être prises en compte.

Durée du contrat	1 ans
Lieu livraison	ERAIFT, Campus Unikin en Face du Centre Hospitalier Mont Amba
Cahier des Prescriptions techniques/Cahier des charges	Voir Annexes 4
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix ¹	<input type="checkbox"/> Dollar des Etats-Unis

¹ Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois applicables aux transactions commerciales réalisées dans d'autres devises. La conversion d'une devise dans la devise privilégiée par l'ERAIFT, si l'offre n'est pas libellée de la manière requise, se fera uniquement à l'aide du taux de change opérationnel de l'UE en vigueur à la date d'émission du bon de commande par l'ERAIFT.

Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert ²	Les prix doivent être hors taxes
Date-limite de soumission de l'offre de prix	<p>30 avril 2022 à 16h00, heure locale de Kinshasa à l'adresse suivante Par e-mail : ao@eraift-rdc.org</p> <p>Veuillez noter qu'il est obligatoire lors de votre soumission d'indiquer intégralement la référence de l'appel d'offres dans l'objet du message.</p>
Documents à fournir établissant l'admissibilité du soumissionnaire ³	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La copie de l'identification nationale ou document équivalent; <input type="checkbox"/> Une copie de l'Inscription au Nouveau Registre de Commerce; <input type="checkbox"/> Une copie de l'identité bancaire accompagné du RIB ; <input type="checkbox"/> Le Formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli et signé, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1; <p>NB : Il est à noter que ces documents sont obligatoires et éliminatoires ; l'absence d'un quelconque de ces documents entraînera automatiquement l'élimination du soumissionnaire à l'étape préliminaire donc du reste du processus d'évaluation</p>
<u>Autres Documents constitutifs de l'offre</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La lettre de soumission (voir modèle en Annexe 5) ; 2. Le Bordereau de prix rempli conformément à l'Annexe 1 ; 3. Liste des produits (voir modèle Annexe 7) ; 4. Une liste avec résumés succincts et preuves des contrats significatifs similaires réalisées dans le passé (2 dernières années) en lien avec l'objet du présent appel d'offre. Reprendre les noms des clients et les montants des marchés obtenus pendant les 2 dernières années ; Preuves à fournir : bon de commande, contrat, PV de réception provisoire et/ou définitives, etc. 5. Minimum trois (3) références des entreprises auprès de qui vous avez rendu le même service (Nom de la Personne de contact, adresse email, numéro de téléphone et adresse physique) ; 6. Toute autre documentation démontrant que le Soumissionnaire est éligible et est en mesure de remplir le contrat, dans le cas où son offre était retenue (voir point suivant) ;
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<p><input type="checkbox"/> 120 jours</p> <p>Dans certaines circonstances exceptionnelles, l'ERAIFT pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà du délai qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.</p>
Conditions de paiement ⁴	<p><input type="checkbox"/> 100% dès livraison complète des biens, endéans les 30 jours après réception conforme des biens par l'ERAIFT et dépôt de la facture.</p>

² Ceci doit être concilié avec les INCOTERMS requis par la RFQ.

³ Les 2 premiers éléments de cette liste sont obligatoires pour la fourniture de biens importés.

⁴ L'ERAIFT préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le fournisseur exige une avance, celle-ci sera limitée à 40 % du prix total offert.

Indemnité forfaitaire	Tout retard dans l'exécution entraînera l'application de pénalités de retard équivalent à 0,5% du cout total du marché pour chaque semaine de retard.
Critères d'évaluation	<input type="checkbox"/> Conformité aux spécifications techniques (cahier de charge) /plein respect des exigences ; <input type="checkbox"/> Prix le plus bas ⁵ ; <input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat ; <input type="checkbox"/> Conformité au délai d'exécution des travaux
L'ERAIFT attribuera un contrat à :	<input type="checkbox"/> Un Seul fournisseur sur le lot unique.
Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> Bon de commande /Contrat des travaux
Conditions particulières du contrat	<input type="checkbox"/> Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement de cinq (05) jours
Conditions de versement du paiement ;	<input type="checkbox"/> Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ
Annexes de la présente RFQ ⁶	<input type="checkbox"/> Spécifications des biens requis (annexe 1) <input type="checkbox"/> Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2) <input type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3). NB : La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat
Les demandes de renseignements peuvent être envoyées avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse suivante : (Demandes de renseignements écrites uniquement) ⁷	info@eraift-rdc.org Les réponses tardives de l'ERAIFT ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si l'ERAIFT estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences de l'ERAIFT.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par l'ERAIFT. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par l'ERAIFT, son offre de prix sera rejetée.

⁵ L'ERAIFT se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

⁶ Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

⁷ La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par l'ERAIFT. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires de l'ERAIFT, l'ERAIFT ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

L'ERAIFT se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif de l'ERAIFT en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par l'ERAIFT après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, l'ERAIFT se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales de l'ERAIFT figurant à l'annexe 3 des présentes.

L'ERAIFT n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

L'ERAIFT encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant à l'ERAIFT si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,

*Baudouin Michel
Directeur*

Litres des produits que l'ERAIFT Utilisent régulièrement

CADRE DES PRIX

BORDEREAU QUANTITATIF

N°	Noms de l'article	Qté
1	Brosse de Toilette	
2	Adoucissant 2 l	
3	Bloc WC Chambre VIP	
4	Brosse à Balayer	
5	Brosse à torchonner	
6	Crème à Récurer 750 ml	
7	Desinfectant Bactigel 60 ml	
8	Desinfectant Revital 350 ml	
9	Desinfectant Toujours Propre 350 ml	
10	Desinfectant Somo Force 1 Ltr	
11	Desinfectant Monganga	
12	Desodorisant Maison	
13	Eau de javel 5 Ltrs	
14	Essuie Vitre 1L	
15	Essuie Tout Everyday Petit	
16	Gants pour Nettoyage	
17	Insecticides Mobil	
18	Javel Gel WC 1 Ltr	
19	Papiers Hygiènique Ordinaire	
20	Sac Poubelle 25 L	
21	Savon de Bain Ayu	
22	Savon Génie	

23	Savon Liquide Revital 350 ml	
24	Savon Poussière Yambo	
25	Seau 20 Ltrs	
26	Seau 10 Ltrs	
27	Serpière complet pour torchon	
28	Serviette pour torchonner	
29	Soumamousse 1 Ltr	
30	Soumamousse 2 Ltr multi usage	
31	Tête de Loup	
32	Vim	

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR⁸

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur⁹)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales de l'ERAIFT et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences de l'ERAIFT (Voir annexe 1), telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : **ER/BM/HM...../RFQ/2022**

Tableau 1 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes

Autres informations concernant notre offre de prix :	Vos réponses		
	Oui, nous nous y conformerons	Non, nous ne pouvons-nous y conformer	Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition
Délai d'exécution des travaux			
Conformité au Cahier de charge			
Validité de l'offre de prix			
Acceptation de la totalité des conditions générales de l'ERAIFT reprises en Annexe 3			

Tableau 2 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences (Voir annexe 1 pour le détail)

#	<i>Nom de l'Article</i>	<i>Unité</i>	<i>Spécification de l'Article</i>	<i>Qté</i>	<i>P.U. en \$</i>	<i>P.T. en \$</i>

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

[nom et signature de la personne habilitée par le fournisseur], [fonctions]

&[date]

⁸ Ceci sert de guide au fournisseur dans le cadre de la préparation de l'offre de prix et du barème de prix.

⁹ Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

Annexe 3

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable à l'ERAIFT.

2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, l'ERAIFT effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par l'ERAIFT, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès de l'ERAIFT.

3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 L'ERAIFT est exonéré des droits de TVA.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise l'ERAIFT à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par l'ERAIFT, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

- 7.1 L'ERAIFT disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.
- 7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter l'ERAIFT afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si l'ERAIFT en fait raisonnablement la demande.

9. CESSION ET INSOLVABILITE

- 9.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de l'ERAIFT, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.
- 9.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvençabilité, l'ERAIFT pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

10. REGLEMENT DES DIFFERENDS

- 10.1 **Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité.
- 10.2 **Arbitrage.** A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ERAIFT, seul le Directeur de l'ERAIFT a le pouvoir d'accepter pour le compte de l'ERAIFT toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et

opposable à l'ERAIFT à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le Directeur de l'ERAIFT.

Annexe 1

Bordereaux

BORDEREAU QUANTITATIF

N°	Noms de l'article	Qté
1	Brosse de Toilette	
2	Adoucissant 2 l	
3	Bloc WC Chambre VIP	
4	Brosse à Balayer	
5	Brosse à torchonner	
6	Crème à Récurer 750 ml	
7	Desinfectant Bactigel 60 ml	
8	Desinfectant Revital 350 ml	
9	Desinfectant Toujours Propre 350 ml	
10	Desinfectant Somo Force 1 Ltr	
11	Desinfectant Monganga	
12	Desodorisant Maison	
13	Eau de javel 5 Ltrs	
14	Essuie Vitre 1L	
15	Essuie Tout Everyday Petit	
16	Gants pour Nettoyage	
17	Insecticides Mobil	
18	Javel Gel WC 1 Ltr	
19	Papiers Hygiènique Ordinaire	
20	Sac Poubelle 25 L	
21	Savon de Bain Ayu	
22	Savon Génie	
23	Savon Liquide Revital 350 ml	
24	Savon Poussière Yambo	
25	Seau 20 Ltrs	
26	Seau 10 Ltrs	

27	Serpière complet pour torchon	
28	Serviette pour torchonner	
29	Soumamousse 1 Ltr	
30	Soumamousse 2 Ltr multi usage	
31	Tête de Loup	
32	Vim	

ANNEXE 4 : MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

(A compléter et joindre au dossier)

Monsieur,

Après avoir pris connaissance de toutes les Pièces du Dossier d'appel d'offres relatif à la **fournitures des produits d'entretien à l'ERAIFT**, Je (nous) soussigné(e)(s) propose (ons) de signer le contrat pour la livraison des produits d'entretien à l'ERAIFT pour une durée d'une Année.

Dans le cas où la présente offre serait retenue, Je (nous) m' (nous) engage (ons) envers l'ERAIFT à livrer les produits selon les modalités spécifiées aux conditions particulières du présent appel d'offres.

Je (nous) déclare (ons) que cette offre reste valable pour un délai de cent vingt (**120**) **jours** à partir de la date fixée pour l'ouverture des offres.

Je (nous) comprends (comprenons) que vous n'êtes pas tenu de donner une suite aux offres que vous recevez.

Fait à ..., le

.....
Signature

.....
[en qualité de]

Autorisé à signer l'offre pour le compte de

ANNEXE 5 : FICHE DE PRIX

DOIT ETRE DUMENT COMPLETE, SIGNE ET RETOURNE AVEC VOTRE OFFRE.

1. Le formulaire de prix doit fournir un détail des coûts des différents items fréquemment utilisés.
2. Les descriptions des produits doivent être suffisamment détaillées pour permettre à l'ERAIFT de juger de l'adéquation entre l'offre et les spécifications techniques requises dans les documents d'appel d'offres.
3. Tous les prix doivent être mentionnés **HORS TAXES** dans la mesure où l'ERAIFT, est exonérée de taxes.
4. Le format ci-dessus (Bordereau descriptif, quantitatif et estimatif) doit être utilisé pour préparer l'offre de prix. Les soumissionnaires sont invités à respecter strictement ce modèle afin de faciliter la comparaison et l'analyse des offres par le Comité d'évaluation qui sera constitué à cet effet.

Nom de la société soumissionnaire : _____

Nom du contact : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

ANNEXE 6 : LISTE DES REFERNECES DE L'ENTERPRISE

[Références de l'entreprise d'au moins 2 Marchés similaires dans la sous-région pendant les 10 dernières années]

JOINDRE LES CONTRATS

NOM DU MARCHE	SOURCE DE FINANCEMENT	BENEFICAIRES	ANNEE DE REALISATION	COUT DU MARCHE
Marché 1 :				
Marché 2 :				
Marché 3 :				
Marché 4 :				
Marché 5 :				